

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DOMAINE DE L'ÉTAT**  
**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES**  
**CESSION D'UN IMMEUBLE NON BÂTI**

LA DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA NOUVELLE-AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE (DIVISION DOMAINE) VEND LES TERRAINS CI-APRÈS DÉSIGNÉS :

Lot	Département	Commune	Références cadastrales	Lieu-dit	Nature au cadastre	Zonage au PLU	Contenance (m <sup>2</sup> )	Observations particulières
1	Charente	RUELLE	AO 495	LE PEUX	Terre	1AUY	375	– Servitude au profit du réseau de transport d'électricité ligne souterraine – Exploitées sans titre
2	Charente	RUELLE	AO 497	LE PEUX	Terre	1AUY	102	
3	Charente	RUELLE	AO 503	LE PEUX	Terre	1AUY	121	Exploitée sans titre



**LA DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES EST FIXÉE AU 29 NOVEMBRE 2024 INCLUS. TOUTE CANDIDATURE ENVOYÉE APRÈS CETTE DATE NE SERA PAS RETENUE**

**VENDEUR :**

Direction Régionale des Finances Publiques de Nouvelle-Aquitaine et du département de Gironde – PRIE Gestion domaniale – 24 rue François de Sourdis – BP n°908 – 33 060 Bordeaux Cedex.

**MODALITÉS DE TRANSMISSION ET DE PRÉSENTATION DES OFFRES :**

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature et le montant de leur offre :

- soit par courrier à l'adresse du vendeur portant la mention suivante: « AO C-2018-76/AF – Ne pas ouvrir par le service du courrier ». Si l'envoi n'est pas effectué par LRAR (non obligatoire), la charge de la preuve de l'envoi du courrier avant la date limite reste à la charge du candidat.

- soit par courriel à l'adresse [drfip33.pole-gestion-domaniale@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:drfip33.pole-gestion-domaniale@dgifp.finances.gouv.fr) avec accusé de réception et portant comme objet : AO C-2018-76/AF

Il comprendra l'ensemble du dossier de candidature : la désignation du bien mis en vente, un justificatif d'état civil complet du candidat (pouvoir et K-bis pour les sociétés), des coordonnées téléphone et mail, un justificatif de domicile et le prix proposé.

**CONDITIONS PARTICULIÈRES**

Le présent appel d'offres ne revêt pas le caractère d'une adjudication ou d'un avis de marché public. L'État se réserve le droit de modifier le calendrier de la consultation ou d'interrompre à tout moment la procédure, sans indemnisation. L'administration choisira librement l'acquéreur, en fonction des offres et des éléments d'informations reçus, dans le respect des dispositions du Code général de la propriété des personnes publiques applicables. Les critères de sélection prédominants porteront sur l'offre financière du candidat. **Une priorité est donnée au candidat qui propose une offre pour tous les lots.** Enfin, l'État n'aura pas à motiver une éventuelle décision de rejet.

En outre, l'acceptation d'une offre ne rendra pas la vente parfaite, le transfert de propriété étant subordonné à la signature de l'acte et au paiement du prix et à la purge des droits de préemption (SAFER). À compter de la réception de la notification de l'acceptation de l'offre par le service du Domaine, le candidat retenu devra signer l'acte dans un délai maximum de **six mois**, à peine de nullité de l'opération de vente. Seul l'État peut se prévaloir de ce délai.

Le candidat supportera les servitudes passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues, il profitera de celles actives, le tout dans la mesure où elles existent et résultent de loi ou de conventions.

Le bien est vendu en l'état. Les visites des terrains sont libres, dans le respect des propriétés voisines. En cas de difficultés, des renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur dont les coordonnées figurent ci-dessous.

**Aucune condition suspensive ne sera admise.** L'acte comportera une **clause d'intéressement** (30 % de la plus-value en cas de revente dans les 10 ans).

En plus de l'offre proposée, les frais de notaire et d'enregistrement au service de publicité foncière seront à la charge de l'acquéreur.

**RENSEIGNEMENTS**

Tous les renseignements pourront être obtenus auprès du service vendeur mentionné ci-dessus :  
 Mme Froment téléphone : 05.56.90.7740 courriel : [drfip33.pole-gestion-domaniale@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:drfip33.pole-gestion-domaniale@dgifp.finances.gouv.fr)  
 Les documents d'urbanisme sont disponibles sur le site : <https://cessions.immobilier-etat.gouv.fr/>